



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
7 juin 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004)

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution 1546 (2004) adoptée le 8 juin 2004, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, dans les trois mois suivant cette date, des opérations de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) puis, tous les trois mois, des progrès accomplis en vue des élections nationales et de l'exécution de toutes les tâches de la Mission. Le présent rapport est le quatrième présenté en application de cette résolution.

2. Le présent rapport fait le point sur les activités des Nations Unies en Iraq depuis le dernier rapport (S/2005/141 et Corr.1), en date du 7 mars 2005. On y trouve un bref exposé des faits saillants survenus en Iraq, plus particulièrement pour ce qui est du processus politique et de l'évolution régionale concernant l'Iraq. Il décrit également les principales activités de la MANUI au cours de la période à l'examen, y compris les activités d'assistance électorale menées par l'ONU. De plus, on y trouve une actualisation de la situation concernant les questions de sécurité, notamment une évaluation des conditions de sécurité et une mise à jour touchant les arrangements de sécurité pour la présence des Nations Unies en Iraq, ainsi que les questions opérationnelles.

#### II. Faits saillants survenus en Iraq – résumé

##### A. Processus politique

3. Au cours de la période considérée, le processus de transition a été axé sur la convocation de l'Assemblée nationale de transition et sur ses débats, ainsi que sur la formation du Gouvernement de transition de l'Iraq.

4. Comme il a fallu du temps pour parvenir à un accord sur la composition du gouvernement, il a été décidé de continuer le processus de convocation de l'Assemblée nationale de transition, étant entendu que les efforts de constitution du gouvernement se poursuivraient. Le 16 mars 2005, l'Assemblée a été officiellement ouverte. Après d'autres négociations, le 6 avril, Hajim Al-Hasani a été élu Président de l'Assemblée et Hussain Sharistani et Aref Taifour Vice-Présidents.



5. L'Assemblée nationale de transition est composée de 275 membres et réunit les entités politiques suivantes : United Iraqi Alliance (140 sièges), Kurdistan Alliance List (75 sièges), Iraqi List (40 sièges), the Iraqis (5 sièges), Turkman Iraqi Front (3 sièges), National Independent Cadres and Elites (3 sièges), National Union (2 sièges), Islamic Group of Kurdistan/Iraq (2 sièges), Islamic Action Organization in Iraq (2 sièges), National Democratic Alliance (1 siège), Al Rafideen National List (1 siège) et Liberation and Reconciliation Gathering (1 siège).

6. À l'issue des négociations sur la formation du Conseil de la présidence, Jalal Talabani a été investi Président de l'Iraq le 7 avril. Ghazi al-Yawar et Adel Abdul Mehdi ont été investis Vice-Présidents le même jour.

7. Pendant la période considérée, l'un des problèmes essentiels qui se posaient aux principales parties prenantes politiques était de savoir comment assurer une représentation adéquate et légitime des Arabes sunnites, dont beaucoup n'avaient pas participé aux élections, au sein du Gouvernement de transition. Le résultat en est que ce groupe est sous-représenté à l'Assemblée nationale de transition. De longues négociations entre la Kurdistan Alliance et l'United Iraqi Alliance, les deux groupements politiques disposant du plus grand nombre de sièges à la nouvelle Assemblée, ont débouché sur un mémorandum d'accord qui posait la base de la constitution du gouvernement.

8. Le 28 avril 2005, l'Assemblée a entériné le Gouvernement de transition, avec pour Premier Ministre Ibrahim Ja'afari. Le Gouvernement se compose de 32 ministres et de 4 ministres délégués.

9. Le temps qu'il a fallu pour former le Gouvernement a donné nombre d'occasions de débattre de questions politiques et constitutionnelles essentielles. C'était la première occasion qu'avaient les partis politiques irakiens de tenir des débats approfondis ou d'engager des négociations sur les problèmes cruciaux qui se posaient à la nouvelle administration. À mesure que les tentatives de constituer le gouvernement traînaient en longueur, nombre d'Iraquiens ont déclaré s'inquiéter de la mesure dans laquelle le processus s'axait sur des considérations ethniques et sectaires. Par contre, d'autres observateurs se sont concentrés sur les incidences des négociations en cours touchant le calendrier de transition, notamment la rédaction de la Constitution, et la façon dont les accords entre les partis et à l'intérieur des partis risquaient de compromettre la liberté de manœuvre nécessaire au gouvernement.

10. Les difficultés rencontrées pour répartir les postes de façon à satisfaire tous les groupes ethniques et confessionnels en Iraq font présager les problèmes considérables qui se poseront ultérieurement, en particulier en ce qui concerne le processus d'élaboration de la Constitution. Selon le calendrier établi par la résolution 1546 (2004), le Gouvernement de transition est censé fonctionner jusqu'à ce que des élections tenues en vertu d'une nouvelle constitution permanente amènent un gouvernement constitutionnellement élu d'ici au 31 décembre 2005.

11. Le 10 mai 2005, l'Assemblée nationale de transition a créé le Comité de rédaction de la Constitution. Selon le calendrier de la transition politique, le Comité devrait avoir élaboré un projet de Constitution permanente d'ici au 15 août, à moins que l'on ne décide de prolonger ce délai de six mois comme il est prévu dans la loi administrative de transition. Le projet de Constitution permanente sera alors

présenté au peuple iraquien pour approbation lors d'un référendum général devant se tenir au plus tard le 15 octobre.

12. Le Comité de rédaction de la Constitution est présidé par le cheikh Humaam Al-Hammoudi de l'United Iraqi Alliance, Fouad Ma'suum de la Kurdistan Alliance List et Adnan Janabi de l'Iraqi List remplissant les fonctions de vice-président. Cinquante-cinq membres de l'Assemblée nationale de transition venant des diverses listes sont membres du Comité. L'United Iraqi Alliance a 28 membres, la Kurdistan Alliance en a 15 et l'Iraqi List en a 8. Des groupes plus petits disposent de quatre membres au Comité. Ces groupements représentent les Turkmènes, les chrétiens assyriens et les Yézidis. Outre le Comité de rédaction de la Constitution, l'Assemblée nationale de transition a créé 26 comités permanents pour l'aider à exercer ses fonctions de législation et de contrôle.

13. Le 25 mai, le Comité de rédaction de la Constitution a créé un sous-comité chargé d'identifier des mécanismes pour faire en sorte que le processus d'élaboration de la Constitution soit plus ouvert. Le Sous-Comité devrait mener à bien sa tâche prochainement. Le Comité de rédaction de la Constitution a aussi créé des sous-comités sur le fédéralisme et sur les droits de l'homme. Entre-temps, le Gouvernement a formé un Comité interministériel des affaires constitutionnelles composé de six ministres (justice, affaires des gouvernorats, affaires féminines, culture, municipalités et travaux publics) et devant être présidé par un vice-premier ministre. Le Comité interministériel a été chargé d'appuyer le processus d'élaboration de la Constitution.

14. Cette nouvelle phase de la transition politique de l'Iraq se déroule dans un environnement sécuritaire qui ne montre encore aucun signe d'amélioration. Depuis l'investiture du Gouvernement de transition, les attaques, notamment les attentats-suicide à la bombe, contre des Iraquiens, tant simples civils que personnalités publiques, se sont multipliées. Dans un défi apparent à la constitution du gouvernement élu, les attaques contre les forces iraquiennes de police et de sécurité ont été particulièrement fréquentes. L'augmentation considérable des attaques d'insurgés en avril et mai ont causé des pertes particulièrement lourdes parmi les civils. Toutefois, les témoignages précis sur les incidents restent problématiques et les chiffres sur le nombre de victimes demeurent incertains.

15. La force multinationale et les forces de sécurité iraquiennes ont fortement intensifié leurs campagnes de lutte contre les insurgés à Bagdad et aux alentours ainsi que dans l'ouest du pays. L'on a signalé des taux élevés de pertes et des violations présumées des libertés civiles et des droits de l'homme commises par toutes les parties.

16. Face à la situation sécuritaire, le Gouvernement de transition a prolongé le 13 mai la durée d'application de l'ordonnance sur la protection de la sécurité nationale dans toutes les régions du pays, à l'exception des trois gouvernorats du nord, pour une durée de 30 jours. Le Gouvernement intérimaire iraquien avait adopté l'ordonnance le 7 novembre 2004 et l'avait par la suite prorogée tous les mois. La situation générale des droits de l'homme en Iraq reste un motif de grave préoccupation.

## **B. Faits nouveaux régionaux et internationaux intéressant l'Iraq**

17. Les 29 et 30 avril 2005, la Turquie a accueilli la huitième réunion des pays voisins de l'Iraq à Istanbul. Y assistaient les Ministres des affaires étrangères de Bahreïn, de l'Égypte, de l'Iraq, de la Jordanie, du Koweït, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie, le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, un représentant de la Commission européenne et mon Représentant spécial. Les participants à la réunion se sont félicités de la tenue d'élections et de l'établissement qui a suivi du Gouvernement de transition. Ils ont également exprimé leur appui à la poursuite de la transition politique en Iraq conformément au calendrier établi dans la résolution 1546 (2004).

18. Dans le communiqué final, les participants ont exprimé leur vif souhait que les organes élus iraqiens mènent à bien la transition politique de façon inclusive, transparente et démocratique qui assure la participation effective de toutes les composantes du peuple iraquien à la reconstruction politique, économique et sociale du pays. Ils ont également souligné le rôle central que l'ONU devrait jouer dans cette nouvelle phase où l'obtention d'un consensus et l'élaboration d'une constitution unificatrice seraient primordiales. Ils ont convenu que la MANUI devrait servir de point de coordination de la réception et de l'utilisation de l'assistance politique et de l'aide des donateurs au processus de transition. Mon Représentant spécial a reçu l'assurance des participants dans l'exécution de ses tâches. Ces derniers se sont aussi félicités de l'élargissement des effectifs et des bureaux des Nations Unies en Iraq. Pour ce qui est du suivi, il a été convenu de convoquer dès que possible la deuxième réunion des ministres de l'intérieur en Turquie. Ils ont également accepté l'offre de la République islamique d'Iran d'accueillir la prochaine réunion au niveau des Ministres des affaires étrangères.

19. Les 20 et 21 mai 2005, le Premier Ministre Jaa'fari s'est rendu à Ankara, son premier voyage à l'étranger après la constitution du Gouvernement de transition. Le Premier Ministre était accompagné de six membres de son cabinet. Les réunions qu'il a tenues ont porté essentiellement sur des questions touchant le commerce et la sécurité dans la région.

20. Au niveau international, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne ont lancé une initiative visant à accueillir ensemble une conférence internationale sur l'Iraq, à la demande du Gouvernement de transition. La conférence, qui se tiendra au niveau des Ministres des affaires étrangères, est prévue à Bruxelles le 22 juin 2005. Une réunion préparatoire s'est tenue au Caire le 2 juin 2005. Plus de 80 pays devraient assister à cette conférence, qui donnera l'occasion au Gouvernement iraquien nouvellement constitué de présenter ses priorités et ses orientations stratégiques, y compris le processus d'élaboration d'une constitution et les élections prochaines, les questions de reconstruction et de développement et les questions touchant la sécurité et l'ordre public.

### **III. Mise à jour sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies**

#### **A. Activités politiques du Représentant spécial du Secrétaire général**

21. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial et son équipe politique ont poursuivi leur travail de facilitation visant à promouvoir une transition politique transparente et ouverte à tous, qui réponde aux préoccupations de toutes les parties prenantes iraqiennes. À cette fin, des efforts particuliers ont été faits pour encourager la concertation politique entre les membres de l'Assemblée nationale de transition, le Gouvernement de transition et les responsables des groupes politiques restés jusque là en dehors du processus politique.

22. Le 6 mai 2005, j'ai nommé Michael von der Schulenburg mon Représentant spécial adjoint aux affaires politiques en Iraq, en vue de renforcer la présence politique de la MANUI à Bagdad. M. von der Schulenburg, qui vient d'entrer en fonction à Bagdad, relève directement de mon Représentant spécial, Ashraf Qazi, et collaborera étroitement aussi avec mon Représentant spécial adjoint pour la reconstruction, le développement et les affaires humanitaires en Iraq, Staffan Mistura, qui est installé à Amman.

23. Dans tous ses entretiens, M. Qazi a souligné l'importance de la participation de tous et d'une représentation équilibrée au sein du Gouvernement et de l'organe chargé de rédiger la Constitution, l'objectif étant la prise en compte des intérêts légitimes de tous les Iraquiens. Tant en Iraq qu'à l'extérieur, mon Représentant spécial et son équipe ont rencontré des représentants de communautés, tribus et groupes sunnites afin de mieux percevoir leurs préoccupations et leurs intentions à l'égard du processus politique. Mon Représentant spécial les a vivement engagés à exprimer leurs vues dans le cadre d'une participation et d'une concertation pacifiques.

24. Conformément à son mandat, mon Représentant spécial a suivi les débats qui se sont déroulés entre les parties associées à la formation du Gouvernement, en prodiguant à ces dernières des encouragements et des conseils pour une issue heureuse du processus. Il s'est adressé à l'Assemblée nationale de transition à sa session inaugurale.

25. Mon Représentant spécial et l'équipe de la MANUI ont régulièrement rencontré le Président et les Vice-Présidents, le Premier ministre et ses adjoints, le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée nationale de transition, les Ministres des affaires étrangères, de l'intérieur, de la défense, des droits de l'homme, de la justice, du plan, des finances et des affaires provinciales, ainsi que d'autres membres du Gouvernement. Des rencontres régulières se sont également tenues avec le Conseiller national à la sécurité, des dirigeants de groupes parlementaires et de groupes politiques non représentés à l'Assemblée nationale de transition, ainsi qu'avec des représentants d'institutions universitaires, d'organisations professionnelles, de mouvements de femmes et d'organismes civiques. En outre, la MANUI a maintenu des contacts étroits avec les membres de la communauté diplomatique et le haut commandement de la Force multinationale à Bagdad et Bassorah. À Bassorah, mon Représentant spécial s'est adressé au Conseil de

coordination du Gouvernorat et a rencontré de hauts responsables des gouvernorats de Bassorah, Dhi-Qar et Maysan.

26. Le 27 mars 2005, mon Représentant spécial a rencontré le grand ayatollah Ali al-Sistani, dans la ville sainte de Nadjaf, et s'est rendu au sanctuaire de l'imam Ali. Il a aussi maintenu des contacts réguliers avec le cheikh Harith al-Dhari, chef de l'Association des érudits musulmans, et d'autres personnalités représentant de nombreux groupes religieux et ethniques irakiens.

27. Dans ses entretiens avec la Commission électorale indépendante irakienne, mon Représentant spécial s'est enquis de la suite réservée aux plaintes officielles dont la Commission avait été saisie après les élections du 30 janvier. Il a souligné qu'une gestion efficace et transparente de ces questions était essentielle à l'instauration et à la préservation d'un climat de confiance avec les entités politiques irakiennes. Il a également encouragé la Commission à faire de son mieux pour fournir des informations aux membres de l'Assemblée nationale de transition sur les répercussions concrètes qu'aurait la rédaction de la Constitution sur la tenue du référendum et des prochaines élections. Il a expliqué qu'en raison de la brièveté des délais dont elle disposait, la Commission se devait d'entretenir une concertation active et soutenue avec le Gouvernement de transition et l'Assemblée nationale.

28. Au Koweït, le 30 mars 2005, mon Représentant spécial a rencontré le Ministre des affaires étrangères et des ambassadeurs d'États voisins ainsi que de l'Inde, de la Fédération de Russie et de plusieurs pays européens. En Turquie, il s'est entretenu, le 31 mars 2005, avec le Ministre des affaires étrangères et de hauts responsables au Ministère des affaires étrangères. Les échanges ont porté sur l'évolution de la transition politique et sur la nécessité de promouvoir une plus grande stabilité de la situation politique et des conditions de sécurité. Les entretiens ont également concerné le rôle de l'ONU dans l'établissement de rapports impartiaux et objectifs sur les personnes qui rentrent chez elles, les personnes déplacées et les dédommagements, notamment en ce qui concerne Kirkouk et d'autres zones où ces questions ont donné lieu à des controverses.

29. Le 4 avril 2005, à Bruxelles, mon Représentant spécial a rencontré le Commissaire chargé des relations extérieures et d'autres hauts responsables de la Commission européenne, le Haut Représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune de l'Union européenne, des membres du Parlement européen et le Ministre belge des affaires étrangères. Les entretiens ont porté sur les possibilités de renforcement des relations avec le Gouvernement de transition, la prochaine Conférence internationale sur l'Iraq prévue à Bruxelles et la coordination de l'appui des donateurs au Gouvernement de transition et au processus politique dans son ensemble.

30. Le 15 avril 2005, à Rome, mon Représentant spécial a rencontré de hauts responsables du Ministère des affaires étrangères, le Chef d'état-major et des membres de la communauté diplomatique, avec lesquels il s'est entretenu des perspectives politiques du Gouvernement de transition, de la réforme du secteur de la sécurité et des moyens de rendre plus effectives les initiatives internationales et bilatérales relatives aux questions humanitaires, à la reconstruction et au développement.

31. Lors de la mission qu'il a effectuée à Washington, le 12 avril 2005, mon Représentant spécial a rencontré la Secrétaire d'État américaine et d'autres hauts

responsables au Département d'État et au Conseil national de sécurité. Les entretiens ont porté sur les perspectives d'application du calendrier fixé dans la résolution 1546 (2004), les priorités du Gouvernement de transition et de la communauté internationale pour les mois à venir et l'importance de l'ouverture politique pour une réconciliation nationale effective.

32. En marge de la Réunion des pays voisins de l'Iraq, qui s'est tenue à Istanbul les 29 et 30 avril 2005, mon Représentant spécial s'est entretenu avec les Secrétaires généraux de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique; à cette occasion, il a encouragé les experts de la région à mettre activement leur expérience au service du processus constitutionnel de l'Iraq.

33. Le 24 mai 2005, mon Représentant spécial et son équipe ont rencontré le Ministre français des affaires étrangères, le Conseiller diplomatique du Président de la République française et de hauts responsables au Ministère des affaires étrangères. Les entretiens ont surtout concerné l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité à la suite de la constitution du Gouvernement de transition, les perspectives d'application du calendrier fixé dans la résolution 1546 (2004) et les moyens d'assurer la participation effective de toutes les communautés irakiennes au processus politique, dans le respect de leurs droits. S'agissant de la conférence de Bruxelles prévue pour juin 2005, les entretiens ont permis d'examiner les voies par lesquelles cette rencontre pourrait appuyer le Gouvernement nouvellement constitué et créer le cadre d'une restauration politique et économique plus effective.

34. Dans tous ses entretiens, mon Représentant spécial a souligné, au sujet de l'amélioration des conditions de sécurité, l'importance d'une démarche globale, qui tienne compte des considérations tant économiques que politiques. Cette démarche s'imposait si l'on voulait, d'une part, inscrire les mesures de sécurité dans un cadre réellement propice et, d'autre part, renforcer la participation des citoyens irakiens à une transition politique réussie.

## **B. Appui au processus d'élaboration de la Constitution**

35. Aux termes de la résolution 1546 (2004), la MANUI est priée d'assumer, à la demande du Gouvernement iraquien, un rôle moteur pour ce qui concerne la promotion du dialogue et de la recherche d'un consensus au niveau national, à l'occasion de l'élaboration d'une Constitution nationale par le peuple iraquien. Comme je l'ai souligné dans mon dernier rapport (S/2005/141), l'ONU est disposée à tout mettre en œuvre pour appuyer les initiatives que prennent les Iraquiens eux-mêmes dans ce domaine. Afin de préparer concrètement la voie à une assistance en la matière, mon Représentant spécial a mis en place un Bureau d'appui au processus d'élaboration de la Constitution, qui fait partie intégrante des opérations de la MANUI à Bagdad. Le Bureau est dirigé par Nicholas Haysom.

36. Le 30 mai 2005, la MANUI a reçu une correspondance du Président de l'Assemblée nationale iraquienne demandant que l'ONU, avec l'assistance de la communauté internationale des donateurs, fournisse notamment un appui technique et logistique en matière de relations publiques, en vue de favoriser, d'une part, la concertation nationale entre le Comité de rédaction de la Constitution de l'Assemblée nationale et le peuple iraquien et, d'autre part, la recherche d'un

consensus national concernant le projet de Constitution, conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité.

37. La MANUI a concentré son programme d'assistance sur cinq grands domaines : la facilitation et les bons offices, destinés à favoriser une participation sans exclusive et la formation du consensus; l'appui institutionnel, qui comprend l'assistance matérielle, le renforcement des capacités, la formation et les conseils techniques; l'échange de connaissances sur des notions de base et des questions de fonds telles que la nature de l'État, le fédéralisme, les droits de l'homme (y compris les droits fondamentaux des femmes), la fonction publique et les forces armées; l'information, notamment la sensibilisation des médias, de la société civile et des communautés (particulièrement les groupes qui se sentent exclus ou marginalisés) dans tout l'Iraq, afin qu'ils puissent contribuer effectivement aux débats de l'Assemblée nationale de transition relatifs à la Constitution; et la coordination de l'assistance internationale.

38. Durant la période considérée, l'équipe de la MANUI chargée de l'appui à l'élaboration de la Constitution a procédé à des consultations approfondies avec des protagonistes nationaux et internationaux, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iraq, en vue de favoriser un processus d'élaboration de la Constitution qui soit ouvert à tous, participatif et transparent et réponde aux principales exigences de toutes les parties irakiennes. L'équipe s'est fréquemment entretenue avec les membres de l'Assemblée nationale de transition et avec des représentants de groupes demeurés jusque là à l'écart du processus politique, pour étudier des questions de procédure ou de fond et des questions techniques intéressant le rôle de la MANUI. Elle a également rencontré un large éventail d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, de nombreux groupes de la société civile et des représentants d'États Membres qui font partie de cette région.

39. Des représentants de la MANUI ont aussi participé, en Jordanie, à un certain nombre de séminaires sur l'élaboration de la Constitution organisés par des organisations non gouvernementales. Ces rencontres ont également vu la participation d'importants groupes de la société civile irakienne, de membres de l'Assemblée nationale de transition et de conseillers juridiques des différents groupes représentés à l'Assemblée. Par ailleurs, l'équipe d'appui à l'élaboration de la Constitution a tenu des réunions informelles avec des organisations non gouvernementales et des représentations diplomatiques en vue de procéder à des échanges d'informations et d'assurer une coordination effective dans ce domaine. Des représentants du secrétariat de l'Assemblée nationale de transition ont assisté à ces réunions, à la demande de la MANUI.

40. Répondant à des demandes des donateurs internationaux présents à Bagdad, la MANUI préside régulièrement des réunions de donateurs consacrées au processus d'élaboration de la Constitution et, lorsque cela est possible, coordonne l'assistance internationale dans ce domaine. Ces réunions de donateurs ont récemment été rendues plus opérationnelles grâce à la constitution de petits sous-comités, qui se sont vu confier l'examen de questions techniques spécifiques, telles que l'appui à l'organe chargé de la rédaction de la Constitution et l'information du public.

41. D'autre part, au niveau de ses modules de la gouvernance et de l'éducation, la MANUI a commencé à intégrer, lorsque cela est possible, des activités relatives à l'élaboration de la Constitution aux projets en cours d'exécution ou envisagés. Plusieurs organismes et programmes des Nations Unies, tels que l'Organisation des



Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) mènent de nombreuses activités destinées à faire connaître le processus d'élaboration de la Constitution et à favoriser la participation du public.

42. Au cours des mois à venir, le Bureau de la MANUI chargé de l'appui à l'élaboration de la Constitution intensifiera son assistance à l'Assemblée nationale de transition en vue de favoriser la réussite du processus d'élaboration de la Constitution.

### **C. Activités d'assistance électorale**

43. Les élections qui se sont déroulées le 30 janvier ont marqué une étape importante de la transition politique. L'installation de la Commission électorale indépendante iraquienne est bien avancée, mais il lui faut encore affermir son statut et renforcer ses capacités, en prévision surtout du référendum constitutionnel qui doit avoir lieu le 15 octobre 2005 au plus tard, puis de l'élection d'un gouvernement permanent, prévue pour le 15 décembre 2005 au plus tard.

44. La Division de l'assistance électorale de l'ONU a organisé du 16 au 18 mars 2005, à New York, une réunion sur les enseignements tirés et les défis à venir afin d'évaluer la préparation des élections de janvier et de définir les domaines à renforcer avant les prochaines élections. Cette réunion a rassemblé les membres de la Commission électorale indépendante iraquienne et des représentants de toutes les institutions qui ont fait partie de la Mission internationale des élections iraquiennes, ainsi que de toutes les entités qui ont pris part aux élections sous l'égide des Nations Unies. Des échanges de vues approfondis ont débouché sur des recommandations détaillées définissant les questions qui devraient être prioritaires au cours des prochains mois.

45. L'ONU a poursuivi son étroite collaboration avec la Commission électorale pour préparer les prochaines élections. À l'invitation de la Commission, une mission des Nations Unies se rendra en Iraq du 5 au 26 juin pour évaluer les besoins de la Commission électorale indépendante iraquienne en ce qui concerne l'aide internationale ainsi que les domaines se prêtant le mieux à l'assistance de l'ONU. La Mission d'évaluation des besoins rencontrera un large éventail d'interlocuteurs irakiens pour faire un tour d'horizon des problèmes d'exécution et de planification du référendum et des élections. Les prochaines missions d'évaluation des besoins se rendront également à Bassorah et à Erbil pour évaluer les besoins et les moyens régionaux afin de renforcer la Commission électorale indépendante au niveau des gouvernorats et des sous-gouvernorats.

46. La rédaction d'une nouvelle constitution pourrait avoir de profondes répercussions sur le système et le processus électoraux. L'ONU sera prête à offrir conseils et assistance sur la manière dont les différentes options de représentation législative peuvent influencer le système électoral et la préparation des élections. De plus, l'ONU est prête à aider à rédiger la nouvelle législation en matière d'élections, y compris une loi référendaire. L'Organisation continuera de jouer un rôle moteur

dans la coordination de la vaste assistance électorale internationale qu'exigera l'organisation du référendum constitutionnel et des élections.

#### **D. Aide à la reconstruction et au développement et assistance humanitaire**

47. Les problèmes de sécurité qui limitent les déplacements du personnel en Iraq n'ont pas empêché les organismes et programmes des Nations Unies de poursuivre l'appui à la coordination des donateurs, le renforcement des capacités et la fourniture des services de base par des sources internes et externes. Les homologues nationaux des ministères d'exécution, les entrepreneurs iraqiens, les organisations non gouvernementales et le personnel local de l'ONU ont joué un rôle vital en assurant la cohérence et la constance de l'appui à l'exécution des projets et en favorisant le renforcement des capacités. Afin de hiérarchiser les priorités en matière de reconstruction et d'assurer la coordination des donateurs, le Gouvernement de transition a mis en place un comité consultatif chargé de la reconstruction et du développement, qui regroupe les ministères suivants : finances, plan, logement, industrie, électricité, transports, communications, affaires des gouvernorats et travaux publics. C'est le Ministère des finances qui est responsable de la coordination des donateurs.

48. Le 24 mars 2005, la MANUI a procédé à un examen d'ensemble du cadre stratégique d'assistance ONU-Iraq avec les autorités iraqiennes, réaffirmant un cadre d'opération intégré. Cette manifestation a été coprésidée par mon Représentant spécial adjoint chargé de la reconstruction, du développement et des affaires humanitaires en Iraq, M. Staffan de Mistura, et le Ministre iraqien du plan et de la coopération pour le développement. D'autres hauts responsables iraqiens et des représentants des organismes et programmes des Nations Unies ont également participé à l'examen. Le cadre stratégique d'assistance mené conjointement par l'ONU et l'Iraq qui en a résulté définit les domaines prioritaires de la reconstruction et du relèvement en Iraq.

49. Grâce à la présence du Coordonnateur adjoint pour la reconstruction et l'aide humanitaire et d'autres responsables nationaux et internationaux des affaires de développement et de l'aide humanitaire du système des Nations Unies présents à Bagdad, l'ONU a pu jouer un rôle de plus en plus important dans la coordination des donateurs. L'Équipe de gestion de l'information, de création récente et qui est installée à Amman, vient compléter ce processus. L'Équipe a créé une base de données concernant toutes les activités de l'ONU intéressant l'Iraq, toutes sources de financement confondues. Elle peut ainsi présenter des analyses et autres éléments d'information à la MANUI ainsi qu'aux organismes des Nations Unies afin de faciliter les activités de plaidoyer couvrant les besoins de tous les Iraquiens. Elle permet aussi de mieux faire connaître les activités de l'ONU.

50. Nombre des activités de la MANUI continuent de porter essentiellement sur le renforcement des capacités, étant donné les besoins urgents de la société civile et des institutions publiques du pays dans ce domaine. L'équipe de pays des Nations Unies a récemment augmenté considérablement le nombre de ses activités, programmes et projets de renforcement des capacités menés en collaboration avec les ministères d'exécution. De mars à juin 2005, l'équipe a réalisé près de 200 activités dans ce domaine, sous forme de formation technique, ateliers, séminaires,

conférences et réunions de haut niveau. Les ministères et les organisations de la société civile y ont participé activement.

51. Dans le cadre des activités de renforcement des capacités, des formations à la gestion ont été organisées en faveur du Ministère du plan et de la coopération pour le développement, des institutrices de maternelle ont été formées et un atelier sur la culture a été organisé au titre des systèmes d'information géographique. Dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, ces activités ont porté sur la surveillance épidémiologique, les méthodes de recherche en matière de santé mentale et les méthodes d'estimation et de projection concernant le VIH/sida. La formation de formateurs à l'inspection sanitaire des réseaux publics d'approvisionnement en eau a été complétée par l'apprentissage de méthodes pratiques de gestion de l'eau au niveau local, de la gestion et de techniques concernant les déchets solides, du droit et des institutions concernant les ressources en eau, de l'exploitation et de l'entretien des installations de traitement des eaux et de la gestion des réseaux de distribution d'eau. D'autres activités de renforcement des capacités liées aux infrastructures ont été menées : formation à la mise en place d'une base de données d'information géographique pour les réseaux de distribution d'électricité, modélisation, étude et conception de réseaux de distribution et formation aux logiciels et techniques de planification de la distribution à l'intention d'ingénieurs.

52. Les activités ci-après ont été menées dans le cadre du nouveau module 4 relatif à l'agriculture, à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles : formation de formateurs dans le domaine du développement de l'esprit d'entreprise et des techniques de transformation de produits alimentaires et non alimentaires, aide à la gestion de l'environnement des zones marécageuses irakiennes, gestion de la diversité biologique et des ressources naturelles, formation à la gestion du changement à l'intention de vétérinaires, politique de gestion intégrée des ressources en eau, formation d'enseignants à la sensibilisation aux dangers des mines et formation d'équipes de déminage irakiennes.

53. Les activités menées au titre de la gouvernance et de la société civile ont été les suivantes : séminaires de formation sur les femmes et la Constitution; programmes d'alphabétisation à l'intention des femmes; sensibilisation à la situation des femmes et surveillance du traitement des femmes; financement du logement; démarginalisation des groupes à faible revenu et des groupes vulnérables; compétences en matière de gestion et sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention des organisations non gouvernementales locales; orientation et formation relatives à la base de données sur l'aide des donateurs; conférences axées sur les familles et les questions juridiques pour le Centre national de recherche des personnes portées manquantes.

54. D'autres activités importantes ont été menées à bien : lancement à Bagdad, le 12 mai, par le Ministère du plan et de la coopération pour le développement, de l'enquête sur les conditions de vie des Irakiens, financée par le PNUD; création d'un réseau d'information sur les zones marécageuses et d'une organisation non gouvernementale nationale de déminage; appui à l'élaboration de politiques vitales dans les domaines des droits de l'homme, des élections, des services sociaux et de l'émancipation de la société civile; campagne de vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole qui a touché 1 458 771 enfants à ce jour (les cas de leishmaniose viscérale signalés ont diminué de 55 %).

55. La reconstruction s'est également poursuivie dans tout le pays, par l'intermédiaire de partenaires d'exécution. Les activités menées pendant la période considérée sont les suivantes : remise en état de 73 écoles, des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement de 800 écoles, de 24 centres de formation d'enseignants et d'enseignement communautaire, d'installations de traitement des eaux usées et des déchets solides, remise en état de 22 centrales électriques et remise à niveau de réseaux de transmission, réception de matériaux de construction pour 1 713 logements dans le nord de l'Iraq, aide alimentaire, technique et matérielle pour le réseau de distribution public du Ministère du commerce, projet national d'enrichissement de la farine de blé, protection et aide matérielle à plus de 5 000 familles de déplacés, et suivi de rapatriés constituant 890 familles dans le centre et 400 villages dans le sud de l'Iraq. La livraison de 25 machines mobiles d'iodation du sel a porté le total de ces machines à 64, ce qui permettra à l'Iraq d'assurer l'iodation universelle du sel pour la fin de 2005. Au total, 78 297 enfants souffrant de malnutrition ont reçu 46 386 kilogrammes de lait thérapeutique rien qu'en avril, tandis que les enfants des rues ont bénéficié de services et de soutien particuliers grâce au Centre d'accueil des gouvernorats de Bassorah et de Nassiriyah et de la zone de Khadimiah à Bagdad.

56. Dans certaines régions, les mines terrestres et les munitions non explosées sont les principaux obstacles à la reconstruction et au développement. L'achèvement d'une étude sur l'impact des mines terrestres, l'enlèvement de 13 812 mines, articles explosifs et munitions non explosées et le déminage de 225 400 mètres carrés sont d'une importance vitale pour surmonter ces obstacles.

57. Le Groupe des affaires humanitaires de la MANUI a continué de suivre la situation humanitaire dans le cadre du Groupe de travail pour les secours d'urgence dans les différents points chauds de l'Iraq, tels que Fallujah, Ramadi et, tout dernièrement, Al-Qa'im. Une attention particulière a été accordée à la protection et aux besoins matériels des déplacés du fait des conflits. Un millier de familles de Fallujah ont reçu des tentes, des lampes, des matelas et des réchauds. Une aide alimentaire supplémentaire a été distribuée à 46 974 déplacés rentrant chez eux. Les activités de distribution ont également touché des personnes déplacées provenant de Fallujah, dont 11 519 familles réinstallées provisoirement dans d'autres communautés de l'ensemble du gouvernorat d'Al Anbar.

58. Les activités militaires menées dans la région d'Al-Qa'im ont touché les résidents locaux ainsi que les déplacés provenant de Fallujah, si bien que 2 000 familles déplacées provenant de Fallujah ont été dénombrées aux fins d'assistance, ainsi que quelque 2 000 familles déplacées provenant d'Al-Qa'im et des environs. Les familles dans le besoin ainsi que les services de santé locaux ont reçu des vivres, de l'eau, des articles non alimentaires tels que matelas, tentes, réservoirs à eau et fournitures médicales de base. Les problèmes de sécurité ont empêché l'accès à la région et donc l'évaluation de ses besoins. L'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires, opérant par l'intermédiaire de la cellule de crise, ont pu toutefois mettre en place des fournitures et demandent aux autorités irakiennes pertinentes ainsi qu'à la force multinationale de ménager un espace humanitaire et de respecter les droits de l'homme.

59. Dans le gouvernorat de Dahouk, 267 familles de réfugiés et de déplacés irakiens ont reçu une aide au retour et à la réintégration : mobilisation communautaire, distribution de matériaux de construction d'abris, exécution de

projets à impact rapide (eau, éducation, routes) et distribution de bétail à des familles vulnérables. Une aide analogue a été fournie à 682 réfugiés et déplacés rentrant chez eux dans les gouvernorats d'Erbil et de Souleimaniyeh. Le bureau consultatif pour les rapatriés et déplacés a assuré un encadrement juridique à 54 258 rapatriés et déplacés dans le gouvernorat de Missan.

60. L'aide à la ville de Fallujah ainsi qu'aux déplacés provenant de cette ville résidant dans d'autres régions a pris notamment la forme de 15 000 colis de fournitures et cartables distribués aux élèves des quatre premières années d'enseignement et de 3 100 autres distribués aux élèves de la cinquième à la neuvième année. Dans le même temps, des partenaires locaux ont évalué les dégâts subis par 20 établissements scolaires.

61. Au total, 298 132 déplacés dans l'ensemble de l'Iraq ont reçu une aide humanitaire d'urgence (représentant au total 2,1 millions de dollars) sous forme de distribution d'articles non alimentaires et de vivres en conserve à consommer immédiatement, pour pallier les pénuries du réseau de distribution public.

62. Agissant de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les ministères irakiens compétents, la MANUI a poursuivi son rôle moteur de coordination des activités de préparation et de réaction aux situations d'urgence. En mars 2005, la MANUI a distribué la version mise à jour du plan de mesures d'urgence pour l'Iraq aux organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux donateurs. En outre, elle entreprend des démarches pour faire en sorte que la communauté internationale des donateurs assure le suivi des points d'intervention soulignés dans le plan. L'un de ces points consiste à recenser et à soutenir les homologues du Gouvernement irakien et les interlocuteurs des organisations non gouvernementales dans les gouvernorats afin d'établir un plan national de préparation et de réaction aux situations d'urgence.

63. Le niveau et l'ampleur des activités de reconstruction et des activités humanitaires coordonnées avec toutes les parties prenantes seront au centre de la prochaine conférence internationale sur l'Iraq qui doit se tenir à Bruxelles en juin et de la réunion périodique du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction en Iraq, qui doit se tenir en juillet à Amman.

64. Malgré tous les efforts des Nations Unies, la bonne exécution de ses activités se heurte à des obstacles de taille, liés essentiellement à la situation en matière de sécurité, qui imposent l'exécution de travaux par du personnel recruté sur le plan national sans toute la supervision directe souhaitable. De ce fait, l'ONU a recours aux services de tiers tels que des organisations non gouvernementales locales ou des consultants pour suivre et évaluer les activités exécutées par les partenaires opérationnels en Iraq. Cette formule triangulaire de gestion, qui est loin d'être idéale, semble toutefois donner des résultats satisfaisants, et sera maintenue dans l'avenir prévisible. Toutefois, l'un des handicaps les plus lourds tient à l'impossibilité de réunir rapidement des informations, comme lorsqu'il a fallu organiser une intervention humanitaire à Al-Qa'im, ce qui a retardé l'intervention. L'obligation de compter ainsi sur des renseignements de seconde main, avec le risque de partialité que cela comporte, continue d'empêcher sérieusement l'organisation d'interventions opportunes, appropriées et rapides.

65. De même, les fréquents remaniements dans les ministères, joints aux retards dans la constitution du Gouvernement de transition, ont entraîné la suspension du Conseil iraquien d'examen stratégique et de l'approbation de projets à exécuter. Sans constituer des surprises, les remaniements ministériels et les autres effets de la création du Gouvernement de transition font obstacle aux activités des Nations Unies.

#### **E. Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq**

66. Au 30 avril 2005, le montant brut des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, faisant partie du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, se chiffrait à 660 millions de dollars, dont 11 millions de dollars seulement de contributions annoncées en attente de versement. Au total, 53 projets ont été approuvés et financés au titre du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq, à hauteur de 516 millions de dollars. À la fin de mars 2005, des marchés d'une valeur totale de 281 millions de dollars avaient été conclus au titre de projets approuvés et 153 millions de dollars avaient été décaissés. D'autres engagements contractuels et décaissements importants sont attendus au cours de la prochaine période.

67. Le premier rapport semi-annuel officiel aux donateurs du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement, présentant les principales réalisations et les enseignements tirés, a été publié le 12 mai 2005. Ce document sera présenté en même temps que le rapport de la Banque mondiale sur le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq au Comité des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq à l'occasion de sa prochaine réunion, qui se tiendra en juillet 2005 à Amman. Il est souligné dans ce rapport que, si l'on veut faire fond sur les réalisations de 2004 et du premier trimestre de 2005, le Fonds doit disposer de ressources supplémentaires.

68. Afin de renforcer l'efficacité du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq pour faire en sorte qu'il réponde mieux aux besoins du Gouvernement iraquien et des États donateurs, des efforts résolus ont été accomplis dans le domaine de la transparence et de la responsabilité. Le site Web réservé du Mécanisme <[www.irffi.org](http://www.irffi.org)> contient des données sur les fonds disponibles, le mécanisme de prise de décisions et les projets. La page de ce site consacrée aux achats du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement continue de présenter des données détaillées sur les possibilités d'achat et l'adjudication des marchés. Il s'agit d'un progrès de taille quant à la transparence du programme et à son efficacité.

69. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq mène par ailleurs une opération indépendante d'enseignements tirés et d'examen. Sur la base d'une manifestation d'intérêt, quatre sociétés internationales ont été retenues et ont reçu une demande de proposition. Les résultats de l'examen devraient être connus dans le courant de l'été et devraient permettre d'améliorer l'efficacité du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq et de renforcer le cadre de responsabilité des agents de réalisation ainsi que du programme dans son ensemble.

## F. Activités relatives aux droits de l'homme

70. Le nombre de violations des droits de l'homme signalées en Iraq justifie les graves préoccupations. La presse, les rapports sur la sécurité établis par des organismes privés et les rapports de groupes locaux de défense des droits de l'homme continuent de faire état de violations des droits de l'homme, une situation confirmée par des témoignages individuels recueillis par la MANUI et les déclarations des autorités concernées. Dans bien des cas, les renseignements concernant ces violations ont été largement diffusés. La mise en place d'un mécanisme efficace de suivi de la situation des droits de l'homme continue de poser problème, notamment en raison des conditions de sécurité actuelles, qui entravent les efforts visant à obtenir des éléments de preuve et d'enquêter plus avant sur les allégations. Dans la plupart des cas, la concordance des témoignages laisse toutefois entrevoir des schémas bien définis.

71. L'intensité de la violence causée par les insurgés et les ripostes des forces de sécurité, qui sont souvent peu formées, soumises à des restrictions et supervisées, continuent de provoquer des violations massives des droits de l'homme dans le pays. Le conflit actuel a touché de nombreux civils innocents, dont des femmes et des enfants. Les insurgés ont assassiné des responsables politiques, des fonctionnaires ainsi que des agents de police et de sécurité. Les attentats à la bombe ont frappé sans discrimination, faisant des centaines de morts et de nombreux blessés. Des menaces et des actes d'intimidation sont souvent signalés, y compris contre le personnel de l'ONU recruté sur le plan national.

72. À l'heure actuelle, les autorités ne sont pas en mesure de protéger pleinement la population contre ces actes, bien que l'ordonnance sur la protection de la sécurité nationale soit encore en vigueur. Un des principaux problèmes relatifs aux droits de l'homme reste la détention irrégulière de milliers de personnes. D'après le Ministère de la justice, environ 10 000 personnes étaient détenues au début du mois d'avril, dont 6 000 par la force multinationale. Bien que certains détenus aient été relâchés, leur nombre continue de croître. La détention prolongée de personnes n'ayant accès ni à des avocats ni aux tribunaux est proscrite par le droit international, y compris en période d'état d'urgence.

73. Les médias continuent de signaler des cas d'emploi excessif de la force aux points de contrôle et durant les fouilles effectuées par les forces iraqiennes et la force multinationale. Les enquêtes consacrées à ces abus ont rarement donné lieu à des poursuites. L'incapacité d'enquêter sur les abus commis par les forces et groupes armés et d'en poursuivre les auteurs, ainsi que l'absence d'indemnités adéquates pour ceux dont les droits ont été violés, se traduit par une plus grande désaffection à l'égard du monde politique et continue d'entraver les efforts visant à promouvoir une culture de la responsabilité et le respect de l'état de droit. La prolifération des milices illégitimes et les tentatives ayant pour objet de créer des tensions entre les communautés au moyen d'assassinats ciblés suscitent de graves inquiétudes.

74. Une des violations notoires des droits de l'homme commises par le régime ba'athiste était le déplacement forcé de populations. Le rétablissement des droits de ces populations au moyen d'un processus de retour ordonné, sûr et digne, y compris d'un mécanisme d'indemnisation, ne doit pas donner lieu à d'autres déplacements forcés.

75. La MANUI poursuivra ses activités de sensibilisation auprès de toutes les parties concernées pour faire face au caractère systématique des violations des droits de l'homme. Les discussions engagées avec les autorités et les donateurs en vue de coordonner l'assistance visant à renforcer l'état de droit dans le pays se sont poursuivies. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI coordonne étroitement son action avec celle du Bureau d'appui à l'élaboration de la constitution en vue d'offrir son aide quant aux aspects relatifs aux droits de l'homme du processus d'établissement de la constitution. En coordination avec le Bureau d'appui à l'élaboration de la constitution et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, il est, en outre, prêt à offrir une assistance technique dans le domaine des droits de l'homme au comité de rédaction de la constitution relevant de l'Assemblée nationale de transition.

76. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a continué à appuyer l'établissement d'un centre national pour les personnes portées manquantes ou disparues. Un groupe de travail composé d'experts scientifiques s'est réuni à Amman du 28 au 31 mars, et un groupe de juristes a tenu des consultations, à Amman du 2 au 4 mai et à Bagdad du 16 au 18 mai, pour examiner et proposer un projet de législation au Gouvernement de transition. Le Bureau des droits de l'homme a convoqué une autre consultation à Koweït du 22 au 24 mai pour débattre de la base de données la mieux adaptée aux besoins du Centre national.

77. Du 17 au 21 mars et du 9 au 24 avril, à Amman, la MANUI, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ont mené à terme un stage de formation au suivi des droits de l'homme – d'une durée de deux semaines – à l'intention des ONG irakiennes. La deuxième partie de la formation des formateurs aux droits de l'homme destinée aux ONG a eu lieu à Amman du 15 au 26 avril. Un consultant régional a été recruté pour mener une étude et formuler des recommandations relatives au cadre juridique des opérations des ONG en Iraq.

## **G. Information**

78. Le Bureau de l'information de la MANUI a continué à diffuser des informations sur le mandat et les activités de la MANUI auprès de publics ciblés et à traiter avec les médias au nom de la Mission tout entière. Une stratégie d'information actualisée, un plan opérationnel et une nouvelle structure d'organisation ont été mis au point en tenant compte du mandat de la Mission, de son rôle qui évolue et de la conception actualisée des opérations. Deux fonctionnaires internationaux de l'information ont été déployés à Bagdad, en sus des deux membres du personnel recrutés sur le plan national postés à Bagdad et Erbil.

79. Pendant la période à l'examen, le Bureau de l'information a reconfiguré l'actuel site Web en anglais pour le rendre plus facile à consulter. Il a créé un site miroir en arabe qui sera lancé en juin 2005. Il renforce par ailleurs son équipe technique en vue de lancer une version kurde de ce site à la fin d'août 2005. Le Bureau a publié deux bulletins mensuels en arabe et en anglais (<[www.http://uniraq.org](http://uniraq.org)>), la publication du prochain bulletin étant prévue pour juillet 2005.



80. Le Bureau met actuellement au point une campagne médiatique en prévision de la prochaine Conférence internationale sur l'Iraq, qui se tiendra à Bruxelles, et de la Réunion des donateurs qui aura lieu à Amman, le but étant de faire mieux connaître les activités et les réalisations de la MANUI en Iraq. La troisième édition de la trousse d'information de la MANUI en arabe et en anglais sera publiée au début de juin 2005, et une version kurde paraîtra vraisemblablement en juillet 2005.

## **IV. Questions opérationnelles et de sécurité**

### **A. Évaluation des conditions de sécurité**

81. Comme durant l'année qui s'est écoulée, les conditions de sécurité et autres contraintes opérationnelles continuent de limiter considérablement la marge de manœuvre dont la Mission dispose pour remplir son mandat. Au lendemain de la tragédie du 19 août 2003, j'ai clairement fait savoir que le rôle de la MANUI devait être défini en fonction des risques, et que la sécurité du personnel devrait être le principe directeur régissant l'exécution du mandat. Compte tenu des dangers courus et des conditions à remplir pour satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle, il a été nécessaire, pour protéger le personnel, de prendre des mesures de sécurité, allant bien au-delà de celles adoptées dans le cadre d'autres opérations de paix, qu'il s'agisse du coût ou de la proportion de personnel technique par rapport au personnel non technique.

82. Il ressort des évaluations des risques pour la sécurité que les menaces demeurent très réelles. Les mesures de sécurité se traduisent par de lourdes contraintes pour le personnel, qui doit subir des conditions de vie et de travail très pénibles, sans parler du stress permanent que l'on ressent lorsqu'on est exposé à de gros risques. Cette situation a notamment eu pour conséquence qu'il est devenu difficile de recruter et de retenir le personnel. Le taux de vacance de postes au sein de la MANUI s'établit actuellement à quelque 55 %. Certaines personnes ont tout simplement préféré ne pas courir de risques, alors que d'autres ont refusé l'emploi qui leur était proposé en arguant que les indemnités qui leur étaient offertes étaient insuffisantes au vu des conditions de travail.

83. Durant la période à l'examen, la violence en Iraq n'a guère diminué, et le nombre d'incidents signalés a de nouveau augmenté considérablement après la formation du gouvernement de transition. Bagdad, Mossoul, Ramadi et Tikrit demeurent le théâtre de l'essentiel des attentats à la bombe, des frappes dirigées contre les installations et les convois iraqiens et ceux de la Force multinationale, des attaques lancées contre des avions, des prises d'otages, et des assassinats ciblés de civils iraqiens, dont des personnalités en vue, et nombre de ces opérations sont désormais plus vastes et plus complexes. La police iraqienne et les centres de recrutement ont été particulièrement visés, et les attaques aveugles dirigées contre des civils continuent de faire de plus en plus de victimes, l'objectif étant vraisemblablement de démontrer la faiblesse du nouveau gouvernement et son incapacité d'assurer la sécurité et d'exacerber les tensions entre communautés.

84. Les déplacements au sol entre la zone internationale et l'aéroport de Bagdad ont été interrompus de temps à autre. Une attaque d'envergure lancée contre les forces de sécurité locales à Erbil et des incidents survenus dans d'autres parties de l'Iraq témoignent de la constante capacité des éléments hostiles de choisir leurs

cibles et de coordonner leurs attaques dans l'ensemble du pays. Les conditions de sécurité, aujourd'hui et aussi loin qu'on puisse prévoir, n'offrent donc aucune possibilité de réduction rapide du niveau de protection dont bénéficient le personnel, les installations et les activités de l'ONU en Iraq.

## **B. Mesures de sécurité**

85. La sécurité des installations des Nations Unies à Bagdad, ainsi que la protection des membres du personnel international lorsqu'il se déplace hors des zones protégées, est actuellement assurée grâce à un ensemble étroitement coordonné de conseillers sans armes de l'ONU pour les questions de sécurité, des équipes de sécurité rapprochée et des gardes des Nations Unies légèrement armés, et des unités militaires solides, bien équipées et très mobiles de la force multinationale appuyés par une solide chaîne de commandement, de contrôle, d'information et d'évacuation sanitaire. Une troisième équipe de sécurité rapprochée de l'ONU se déploiera en Iraq à la mi-juin afin de renforcer la sécurité du personnel de l'Organisation en Iraq.

86. La complexité de la tâche du groupe des services de sécurité de la MANUI s'accroîtra avec l'élargissement de la mission de la MANUI. C'est pourquoi, il est de la plus haute importance de mobiliser des agents de sécurité compétents et expérimentés qui puissent assurer le déroulement sûr et efficace des activités de la mission. Étant donné que les groupes d'opposition armés adaptent et modifient leurs activités en fonction des pressions exercées par les forces politiques et de sécurité, il est désormais de plus en plus important d'acquiescer et d'établir des informations et des études de qualité sur la sécurité.

87. L'équipe de quatre conseillers militaires, qui comprend le Conseiller principal et son adjoint postés à Bagdad et deux conseillers stationnés à Bassorah et Erbil, respectivement, continue d'assurer directement la liaison avec la force multinationale, qui apporte son appui aux opérations de la MANUI. Elle collabore étroitement avec le Département des services de sécurité et le personnel administratif pour garantir les niveaux de sécurité et d'appui administratif et logistique suffisants convenus. Cela comprend la confirmation et l'examen des dispositions prises pour assurer la sécurité « au niveau intermédiaire » des installations de la MANUI et pour appuyer les escortes de convoi lors des déplacements sur les trois sites.

88. Au 1<sup>er</sup> juin 2005, 14 États Membres avaient versé plus de 16 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créé pour financer une entité distincte placée sous le commandement unifié de la force multinationale et chargée d'assurer la sécurité de la présence de l'ONU en Iraq (« niveau intermédiaire »). Les premiers contingents – géorgien et roumain – de cette entité distincte ont été déployés à Bagdad et Bassorah, respectivement. Un mécanisme de versement des fonds aux États Membres fournissant des contingents à l'entité distincte a été arrêté définitivement à l'issue d'un échange de lettres entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique le 4 mai 2005. Une lettre décrivant la nature du mécanisme de décaissement du Fonds a été envoyée aux États Membres ayant contribué au Fonds.

89. Je me félicite de l'appui qu'apporte la force multinationale pour assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq. Jusqu'à nouvel ordre, la MANUI

continuera à compter sur cet appui pour remplir son mandat. Je me félicite également des contributions financières qu'un certain nombre d'États Membres a versées au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créé pour financer une entité distincte placée sous le commandement unifié de la force multinationale et chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq. Je me félicite enfin de l'appui fourni par le Gouvernement et le peuple fidjiens, géorgiens et roumains, qui contribuent énormément à l'application des mesures prises pour garantir la sécurité des opérations de la MANUI en Iraq.

### **C. Installations et moyens logistiques de la MANUI**

90. En comptant les deux détachements de liaison installés à Bassorah et à Erbil, la Mission continue d'opérer dans trois pays avec des bureaux dans cinq localités, dont Bagdad, Amman et Koweït. Si les installations de l'ONU à Bagdad sont bien situées et dotées de systèmes de sécurité modernes, elles ne peuvent plus être agrandies à l'heure actuelle. Les projets récents concernant la rénovation et la réaffectation éventuelle de locaux d'habitation actuellement disponibles, ainsi que le redéploiement possible de certaines unités de sécurité du Gouvernement iraquien et de la Force multinationale à l'intérieur de la zone internationale créent des complications supplémentaires sur les plans de la sécurité et de la logistique. Il faut régler ces problèmes pour que la MANUI puisse consolider sa présence à Bagdad.

91. La présence continue de la MANUI dans la zone internationale est indispensable parce qu'elle assure à la fois la sécurité nécessaire et une proximité immédiate par rapport aux services du Gouvernement iraquien. Toutefois, en raison des contraintes liées à la sécurité, les possibilités qui s'offrent pour la satisfaction de ses besoins actuels et futurs en matière d'hébergement sont limitées. On étudie actuellement les différentes options envisageables afin de déterminer celle qui conviendrait le mieux.

92. Étant donné les conditions de sécurité existantes et les obstacles qui s'opposent à la réalisation de l'autonomie dans certains domaines, la MANUI continuera, dans un avenir proche, à faire appel aux ressources du Logistics Civil Augmentation Program (LOGCAP) de la Force multinationale. Néanmoins, on s'efforce de réduire autant que possible sa dépendance à l'égard de cet arrangement.

93. La base de soutien logistique qui se trouve au Koweït continue de fonctionner. Par l'intermédiaire d'un bureau situé à Amman, la MANUI continue également de fournir un appui à tous les membres du personnel des Nations Unies qui suivent la formation initiale obligatoire sur la sensibilisation aux problèmes de sécurité, ainsi qu'à des conférences et à des ateliers de plus en plus nombreux que divers organismes et programmes des Nations Unies organisent en Jordanie sur des sujets liés à l'Iraq.

94. Malgré les contraintes mentionnées plus haut, la MANUI entend continuer à renforcer son rôle d'appui vis-à-vis du peuple iraquien dans les mois à venir. Elle a déjà démontré qu'il était possible d'agir de façon efficace avec des moyens limités sur le terrain. L'augmentation des effectifs attribués à la Mission en Iraq sera subordonnée à une évaluation globale et objective dans le contexte des conditions de sécurité et de fonctionnement existantes.

## **D. Présence des Nations Unies à Bassorah et à Erbil**

95. Les détachements de liaison des Nations Unies déployés à Bassorah et à Erbil continuent d'être logés et protégés par la Force multinationale en attendant la mise en place d'installations des Nations Unies et le déploiement ultérieur d'agents de sécurité et de personnel d'appui.

96. Bien que l'installation portuaire Al-Makil de Bassorah ait été transformée en base de soutien logistique et en locaux à usage d'habitation/de bureaux après une rénovation, elle ne peut pas être utilisée aux fins prévues dans l'immédiat pour des raisons de sécurité. La MANUI a donc lancé un appel d'offres pour la conception d'un projet de rénovation des bâtiments sur le site de l'île du Palais qui répond aux normes de sécurité. Une fois que cette installation aura été rénovée, tous les membres du personnel des Nations Unies qui se trouvent dans les locaux actuellement fournis par les États-Unis et le Royaume-Uni seront transférés.

97. À Erbil, la Force multinationale a fourni trois modules d'hébergement préfabriqués qui seront aménagés en locaux d'habitation et en bureaux pour les détachements de liaison des Nations Unies; elle assure également des services d'appui essentiels, par exemple des services de cantine et un appui aérien à partir du Koweït. La construction de l'enceinte principale de la MANUI a commencé et devrait être achevée à la fin de l'été. Toutefois, si l'on veut élargir la présence des Nations Unies dans cette ville, il faudra que la Force multinationale déploie des renforts pour assurer la protection de leurs locaux et de leur personnel.

## **E. Accords**

98. Un accord sur le statut de la Mission a été conclu avec le Gouvernement iraquien le 3 juin 2005. L'Accord entrera en vigueur à l'issue de l'échange de notes entre les parties confirmant l'approbation de l'Accord par les autorités compétentes respectives. L'Accord aura pour effet d'asseoir le statut de la MANUI en Iraq sur des bases plus solides et contribuera à donner à cette dernière et à son personnel les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

99. Lors d'un entretien avec mon Représentant spécial, le 30 mars 2005, le Ministre des affaires étrangères du Koweït a donné l'assurance que son gouvernement avait bon espoir que le Mémoire d'accord conclu avec la MANUI serait ratifié prochainement par le Parlement koweïtien. L'absence d'un accord dûment ratifié perpétue une situation juridique anormale qui a des répercussions néfastes sur les arrangements administratifs à la fois pour la Mission dans son ensemble et pour les fonctionnaires pris individuellement. La coopération que le Gouvernement koweïtien offre avec empressement à la MANUI doit être officialisée par la ratification du mémorandum.

100. Un accord relatif au statut du bureau de la MANUI en Jordanie est en vigueur depuis août dernier.

101. L'accord qui doit être conclu avec les États-Unis d'Amérique au sujet de la protection par la Force multinationale de la présence des Nations Unies en Iraq est toujours en cours de négociation avec le Ministère américain de la défense. Lors de ses entretiens avec des hauts responsables du Gouvernement des États-Unis à Washington, le 12 avril 2005, mon Représentant spécial a reçu l'assurance que l'on

s'attacherait à hâter la conclusion de cet instrument qui est absolument déterminant pour la préservation de la sécurité des hommes et des femmes qui assurent la présence des Nations Unies en Iraq. J'engage vivement le Gouvernement des États-Unis à donner son avis sur le projet révisé que l'ONU a présenté au mois de mars, à la suite des entretiens menés à New York.

## V. Observations

102. Depuis l'adoption de la résolution 1546 (2004) il y a un an, l'Organisation des Nations Unies a pu, dans des conditions particulièrement difficiles, aider l'Iraq à franchir chacun des jalons de son processus de transition politique jusqu'à présent. Le succès de cette transition sera fonction de la capacité du peuple et du Gouvernement irakiens, avec le soutien de la communauté internationale, de consolider les premiers acquis alors qu'ils progressent vers les prochaines étapes de la transition. Chaque étape doit contribuer au rétablissement d'une paix et d'une stabilité durables. Pour ce faire, il faudra non seulement réaliser des progrès dans le processus de transition politique, mais aussi remporter des succès tangibles dans l'amélioration de la sécurité et des conditions de vie de tous les Irakiens.

103. L'élaboration d'une constitution nationale au cours des mois à venir offre aux Irakiens une occasion historique d'unir leurs efforts. Seul un processus constitutionnel crédible maintiendra l'élan politique nécessaire pour permettre à l'Iraq de mener à son terme le processus de transition. Le fait d'avoir placé la barre très haut pour l'approbation du référendum constitutionnel par le peuple irakien devrait inciter fortement les dirigeants irakiens à poursuivre un processus constitutionnel ouvert à tous, participatif, transparent et tenant compte des principaux desiderata de tous les groupes politiques irakiens.

104. Le processus devant donner naissance à la constitution est tout aussi important que son contenu et son élaboration dans les délais prescrits si l'on veut assurer son acceptation et sa légitimité. Plus l'Assemblée nationale de transition engage un dialogue avec les principaux groupes d'électeurs, plus elle est sensible à leurs vues et à leurs préoccupations, et mieux elle réussira à produire une constitution que tous les Irakiens considéreront comme la leur. J'engage vivement l'Assemblée nationale de transition à saisir l'occasion qui lui est offerte de redoubler d'efforts pour trouver un terrain d'entente sur une formule satisfaisante pour tous à cette fin. La MANUI est quant à elle prête à apporter toute son aide si les autorités irakiennes le lui demandent.

105. Malgré les efforts déployés dans le cadre du processus politique, l'extrême instabilité de la situation en matière de sécurité demeure un obstacle redoutable entravant le processus de transition. Je suis préoccupé par la possibilité que les tensions à la fois intercommunautaires et intracommunautaires ne dégénèrent en conflits ethniques ou religieux ainsi que par leurs éventuelles ramifications régionales. Comme dans bien d'autres situations, des civils innocents sont les principales victimes de la violence et du recours à la force. J'ai condamné à maintes reprises tous les actes de terrorisme et demandé qu'il y soit mis fin. J'ai également engagé toutes les parties à se garder d'un recours excessif à la force et à faire preuve de la plus grande retenue pour protéger les civils.

106. Il faut prendre au sérieux les allégations faisant état de violations des droits de l'homme par toutes les parties. La violence gratuite et l'application de procédures de

détention abusives ne font qu'exacerber le sentiment qu'il existe un climat d'impunité et créer des rancœurs à l'égard des responsables de la sécurité. À la suite des vastes offensives récemment lancées dans diverses régions du pays, j'invite de nouveau toutes les parties à respecter strictement les obligations qui leur incombent en vertu du droit humanitaire international et des instruments relatifs aux droits de l'homme.

107. La stabilisation de la situation dans le secteur de la sécurité est indissociablement liée à la réforme de ce secteur. Je note les efforts déployés par la Force multinationale et d'autres intervenants à l'échelon international pour former, financer et équiper les forces de sécurité iraqiennes afin qu'elles puissent assumer le plus tôt possible des responsabilités croissantes dans l'action visant à garantir la sécurité de l'Iraq. Il faut aussi veiller à ce que les nouvelles forces de sécurité reflètent la diversité de la population iraqienne.

108. Outre la sécurité, les Iraquiens attendent que leur Gouvernement réponde rapidement à leurs besoins immédiats, notamment pour ce qui est des conditions de vie, de l'emploi et des services de base. Il faut n'épargner aucun effort pour atténuer les effets de privations et dangers quotidiens qui pèsent sur la vie de tant d'Iraquiens et contribuent à grossir les rangs des mécontents. Afin de satisfaire aux besoins de sa population, j'engage vivement le Gouvernement à tirer pleinement parti des conseils, compétences et ressources qui lui sont offerts aussi bien en Iraq qu'ailleurs.

109. Le nouveau Gouvernement iraqien aura besoin du soutien constant et actif de la région et de la communauté internationale. J'accueille donc avec satisfaction les efforts entrepris dans le cadre du processus régional en cours et je les encourage. Je me félicite aussi de l'initiative conjointe prise par l'Union européenne et les États-Unis, à la demande du Gouvernement iraqien, d'organiser à Bruxelles le 22 juin une conférence internationale en faveur de la reconstruction politique et économique de l'Iraq. L'Organisation des Nations Unies fera tout son possible pour contribuer au succès de cette conférence et pour en assurer efficacement le suivi.

110. L'absence de sécurité continue de limiter gravement la capacité de la MANUI de s'acquitter pleinement de son mandat et expose le personnel de la Mission à des risques considérables. La protection efficace du personnel national et international des Nations Unies demeure donc un principe absolu pour toutes les activités entreprises par l'ONU dans l'accomplissement de son mandat en Iraq. L'Organisation a pris des mesures exceptionnelles pour mettre en place un dispositif de sécurité infiniment plus élaboré que ceux prévus pour d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Malgré ces mesures, la MANUI se heurte à une série d'obstacles en matière de sécurité et d'ordre opérationnel. Aussi a-t-elle beaucoup de mal à recruter et à conserver du personnel qualifié. J'ai donc donné pour instruction que les conditions d'emploi et de rémunération du personnel en poste en Iraq soient une nouvelle fois réexaminées d'urgence. Conformément à la politique que nous avons adoptée depuis le retour de la MANUI en Iraq, nous continuerons de n'épargner aucun effort pour déterminer la manière dont la situation actuelle peut être mise à profit pour faciliter et non entraver l'action de la MANUI dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées.

111. La rédaction d'une constitution nationale constituera le principal défi politique dans les mois à venir. L'Assemblée nationale de transition a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'apporter une assistance technique à cette fin. La

MANUI a élaboré un programme d'aide très complet et engage activement un dialogue avec les membres du Comité de rédaction de la constitution de l'Assemblée nationale de transition et d'autres parties intéressées pour contribuer au succès du processus d'élaboration de la constitution.

112. Dans le prolongement de ses activités d'assistance lors des élections tenues en janvier 2005, l'Organisation des Nations Unies, agissant en étroite collaboration avec d'autres partenaires internationaux, continuera d'apporter conseils et appui à la Commission électorale indépendante iraquienne en prévision des prochaines consultations électorales. Pour préparer nos futures activités électorales, j'ai chargé la Division de l'assistance électorale d'entreprendre ce mois-ci une mission d'évaluation des besoins en Iraq, à l'invitation de la Commission électorale indépendante iraquienne.

113. Dans le domaine de la reconstruction, du développement et de l'aide humanitaire, la MANUI, en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, a joué le rôle de chef de file lors de la fourniture de l'assistance visant à renforcer les capacités nationales, compte tenu des priorités de l'Iraq. Du fait de la persistance de problèmes de sécurité, les organismes des Nations Unies continuent d'exécuter les activités pertinentes par l'intermédiaire de partenaires nationaux. Dans les mois à venir, la MANUI s'attachera à améliorer la coordination de l'assistance politique et de l'aide à la reconstruction au Gouvernement de transition. L'Organisation des Nations Unies demeure prête, le cas échéant, à faire office de facilitateur et d'agent de liaison afin d'assurer la coordination des activités des donateurs en matière de développement.

114. L'issue de la transition politique déterminera l'avenir de l'Iraq à long terme. Elle influera aussi sur la paix et la stabilité de la région. Il est encourageant que les négociations concernant la formation du Gouvernement de transition soient axées sur le dialogue, les concessions mutuelles et l'instauration d'un climat de confiance lors de l'examen de problèmes complexes. Il est également encourageant que des groupes qui étaient restés en marge du processus politique semblent désormais souhaiter y participer activement. Si la responsabilité de cette entreprise incombe au premier chef au peuple iraquien, il est aussi dans l'intérêt de la communauté internationale de faire en sorte que la transition de l'Iraq soit couronnée de succès. La sagesse et la clairvoyance avec lesquelles le Gouvernement et le peuple iraqiens font leur choix dans des conditions extrêmement difficiles revêtent une importance vitale pour nous tous.

115. L'Organisation des Nations Unies continuera donc de faire tout son possible pour offrir son plus grand soutien. Dans l'accomplissement des tâches difficiles qui leur ont été confiées, mon Représentant spécial et ses collaborateurs de la MANUI méritent l'appui sans réserve du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Enfin, je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage au personnel national et international de la MANUI pour le dévouement avec lequel il s'acquitte de sa tâche dans des conditions extrêmement difficiles.